



# La baie du Mont Saint-Michel,

## un territoire à enjeux



Arnaud Bouissou/Terra

## Présentation

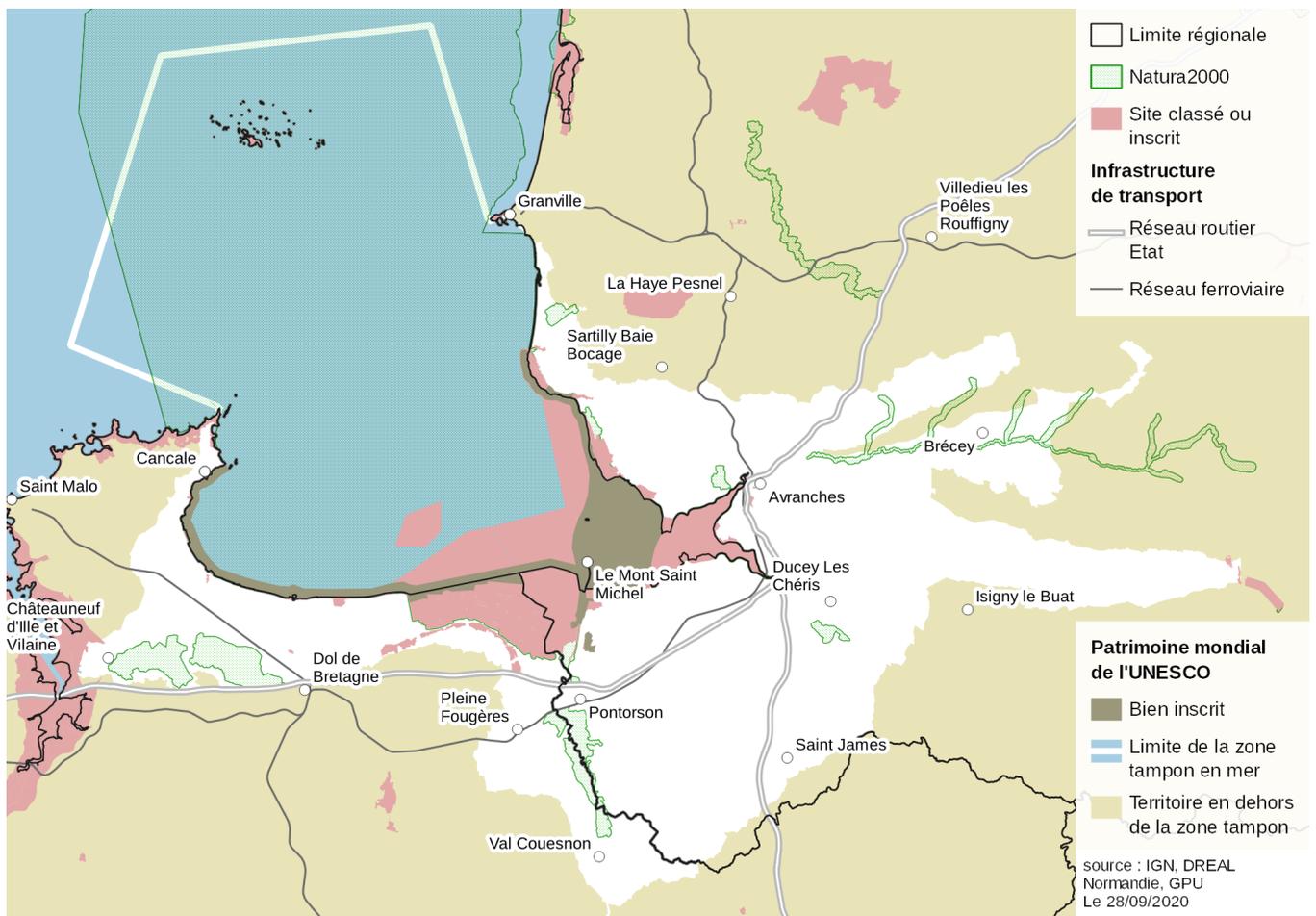
Située au fond du golfe normand-breton, au carrefour de la Bretagne et de la presqu'île du Cotentin, la **Baie du Mont Saint-Michel** s'étend sur 500 km<sup>2</sup> entre Granville et Cancale.

Elle se caractérise par l'ampleur de ses marées, parmi les plus fortes au monde. Elle offre un spectaculaire estran se découvrant sur 250 km<sup>2</sup> qui révèle des paysages extraordinaires et sert d'écrin au **Mont-Saint-Michel**. Sur un îlot rocheux au milieu de grèves immenses soumises au va-et-vient des flots s'élèvent la Merveille de l'Occident, abbaye bénédictine dédiée à l'archange Saint-Michel et le village né à l'abri de ses murailles.

Depuis une dizaine de siècles, l'homme a soustrait progressivement de la mer d'immenses espaces (marais de Dol, polders...). La digue protégeant les terres conquises sert aujourd'hui de trait de côte sur tout le pourtour sud de la baie. Les activités humaines ont depuis longtemps mis à profit l'extrême richesse biologique de ce **site de renommée internationale**. Les interactions sont multiples et complexes entre l'environnement, la faune, la flore et les hommes. Ces derniers ont développé des activités professionnelles et de loisirs en partie dépendantes du bon fonctionnement de cet écosystème fragile, lui-même tributaire des apports marins et océaniques, du maintien du bon état des milieux littoraux et côtiers et de la qualité des eaux de la baie. ▲

## Chiffres-clés

- La baie du Mont Saint-Michel occupe une dépression d'environ **500 km<sup>2</sup>** dont **250 km<sup>2</sup>** de grèves et d'herbus.
- **15 mètres** de marnage : des marées d'une amplitude exceptionnelle.
- Une **double** inscription au « patrimoine mondial de l'humanité » : en 1979, le bien « Mont-Saint-Michel et sa baie » et en 1998, le Mont-Saint-Michel comme l'un des principaux repères des chemins de Saint-Jacques de Compostelle et un haut lieu de pèlerinage.
- Un **espace classé** au titre de la protection des sites, sur deux régions (16 825 ha) qui comprend, en Normandie, 2 663 ha sur le domaine terrestre et 8 691 ha sur le domaine maritime.
- Une destination touristique internationale, le site du Mont Saint-Michel, accueillant environ **2,5 millions** de visiteurs par an, soit en moyenne 1 550 véhicules par jour.
- Une **zone humide** d'importance internationale (site RAMSAR – 1994).
- **2 sites NATURA 2000** majoritairement marins relevant respectivement des directives européennes Habitats et Oiseaux d'environ 50 000 ha.
- Une **opération grand site** menée jusqu'en 2007.



## Un réservoir de biodiversité

**La baie constitue un vaste espace de haute valeur écologique** : prés salés et marais périphériques, estran sablo-vaseux, platiers rocheux, marais salés. Le littoral très diversifié participe étroitement à son fonctionnement global. La baie joue un rôle fonctionnel essentiel à différentes échelles (depuis les bassins versants jusqu'à l'échelle européenne) et se hisse parmi les espaces naturels de valeur internationale.

Les reliefs ceinturant la baie sont constitués de roches sédimentaires et de massifs granitiques. Les massifs granitiques intrusifs sont représentés au nord-est par le massif de Carolles et le massif d'Avranches et par les pointements rocheux que sont le Mont-Saint-Michel et Tombelaine.

L'immense estran sableux découvert à marée basse est à la base de l'importante production d'invertébrés, entrant dans l'alimentation des poissons et des oiseaux de la baie. Les récifs d'Hermelles, les plus grands d'Europe, rompent avec la monotonie de cet estran. Ils représentent un patrimoine biologique et paysager d'exception et constituent un véritable îlot de biodiversité.

Située sur la grande voie de migration ouest-européenne, la baie constitue un site d'importance internationale pour l'avifaune migratrice. La baie maritime joue également un rôle essentiel dans la vie de plusieurs espèces animales emblématiques



Arnaud Bouissou/Terra

dont le phoque veau-marin, inféodé aux côtes abritées parsemées de bancs de sable. La baie constitue aussi un espace de transit obligé pour plusieurs espèces de poissons migrateurs telles que le saumon atlantique qui remonte les rivières comme la Sée où il se reproduit. Aux débouchés des petits fleuves côtiers (Sée, Sélune, Couesnon...), les prés salés ou schorres occupent des surfaces parmi les plus vastes du territoire français. Ce système très productif, tributaire de la bonne qualité des eaux tant continentales que marines, contribue à la richesse économique de la baie (conchyliculture, pêche, tourisme de nature...).

**Les étendues maritimes sont associées à des milieux terrestres variés** qui s'inscrivent dans le contexte géologique et paysager de la baie.

Leur hétérogénéité engendre une importante diversité des conditions de vie, support d'une faune et d'une flore riches. Les falaises granitiques de Carolles-Champeaux hébergent une flore et une faune d'une richesse exceptionnelle : pas moins de 480 espèces végétales (soit plus du tiers de la flore du département de la Manche), une extraordinaire richesse en insectes orthoptères (criquets, sauterelles et grillons), et une exceptionnelle diversité de papillons. Les zones humides terrestres de la baie, régulièrement désignées sous l'intitulé « marais périphériques », jouent plusieurs rôles fonctionnels : zone de repos ou d'alimentation



Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*)

pour les oiseaux en hivernage et en migration, zone de reproduction, « station d'épuration » grâce à leur végétation productive qui utilise les nutriments disponibles, y compris une partie des excès en provenance de l'amont.

**La mise en place de sites Natura 2000 « Baie du Mont Saint-Michel » au titre des directives européennes « Habitats » et « Oiseaux » doit pouvoir répondre à ces défis.** Dans cette optique, le site couvre l'ensemble des entités écologiques de la baie du Mont Saint-Michel, réparties sur les régions Normandie et Bretagne. ▲

Source : Profil environnemental – Mer et Littoral

## Des paysages exceptionnels

### La Baie du Mont Saint-Michel rayonne au-delà des frontières.

*« il existe un paysage de la Baie, qui transcende sa propre diversité paysagère. Un paysage à double dimension : un paysage qui existe par la présence continue du Mont lui-même et qui est incommensurable, spatialement et temporellement, et un autre paysage, celui vu du Mont, qui est focalisé sur le phénomène naturel de la baie maritime et qui contribue à sa démesure. ».*

(Yves Luginbühl - rapport sur les paysages de la baie du Mont Saint-Michel au comité des biens français du patrimoine mondial, 2011).

**Brassée par les plus grandes marées d'Europe, la baie du Mont Saint-Michel est entourée d'une couronne de schistes. Des petits pointements de granit se sont formés dans la plaine marine :** le Mont Dol, Tombelaine et le Mont Tombe. En 709, l'évêque Aubert d'Avranches a consacré un premier sanctuaire à l'archange Saint-Michel sur le Mont Tombe. Sous l'impulsion d'une communauté de bénédictins, l'édifice primitif s'est agrandi jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle pour donner naissance à une superbe abbaye fréquentée par des milliers de pèlerins. Tous les ans, la mer dépose près d'un million de mètres cubes de sédiments marins (la tangué) au fond de la baie.

**A terre, des sites privilégiés permettent de contempler le spectacle sans cesse renouvelé des changements de l'estran au gré des marées, des lumières...** La silhouette du Mont Saint-Michel se dessine ainsi dans des écrans variés, à partir de points de vue spécifiques (Roche Torin, Grouin du Sud, jardin des plantes d'Avranches) ou d'entités paysagères variées (falaises de Carolles-Champeaux, dunes de Dragey-Ronthon ou polders).

**L'évolution de la protection des paysages de la baie a suivi celle de la mise en place de la protection au titre des sites.** Des éléments ponctuels ont tout d'abord été protégés : le Mont Saint-Michel et le Mont Dol dans les années 30. Puis, les pratiques de gestion des sites ponctuels ont montré que les enjeux se situaient à l'échelle des entités visuelles. Afin de protéger les paysages emblématiques de la baie, le site a été classé en 1987. Il porte sur les espaces qui permettent la découverte

du Mont Saint-Michel et de sa baie embrassant les sites côtiers naturels des falaises de Carolles-Champeaux jusqu'à la Chapelle Sainte-Anne en Bretagne, et tout le domaine public maritime.

**Le projet du rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel (RCM)** constitue une mesure d'urgence de sauvegarde du bien portée par l'État et les collectivités.

Elle participe d'une grande ambition : restaurer profondément le paysage qui sert d'écrin à l'un des lieux inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. La baie du Mont Saint-Michel, espace mouvant d'eau et de grèves dont la consistance et la perception évoluent au gré des marées magnifie le Mont et contribue à la magie des lieux. Au fil du temps, cet écrin maritime s'est trouvé menacé par l'ensablement inexorable de la baie et la progression des « herbus » aux abords du Mont-Saint-Michel. L'un des premiers sites visités de province se trouvait dans une situation indigne de sa renommée, dégradé par le stationnement des véhicules dans la baie et les atteintes portées aux milieux naturels et au paysage lors des pics de fréquentation touristique. Face à ce constat, l'État, en lien avec les collectivités, a décidé en 1995 de **restituer au Mont son écrin maritime et de requalifier le site en revalorisant l'accueil et l'approche des visiteurs.**

Après 10 ans d'études et 10 ans de travaux, le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel porté par le Syndicat mixte « Baie du Mont Saint-Michel » s'est achevé au deuxième semestre 2015, dans le respect de la maquette financière établie en 2011 à 184,74 M€ (dont 84,93 M€ soit 46 % financés par l'État).

Entre 2017 et 2019, un plan de paysage a été réalisé par les collectivités avec l'accompagnement technique et financier de l'État. Cette démarche a permis de fédérer le territoire en vue de l'élaboration du plan de gestion attendu par l'UNESCO. ▲

Sources : Profil environnemental / Sites et paysage, Projet de plan de gestion (ministère de la Culture)

# Un territoire exposé aux risques naturels

La baie du Mont-Saint-Michel, zone polderisée, présente des zones basses souvent exposées à un risque de submersion marine. Plusieurs d'entre elles ont été protégées par des digues en front de mer. Les secteurs les plus à risque de la baie ont fait l'objet de démarches ciblées pour contrôler l'aménagement du territoire :

- la charte d'aménagement de la Caserne a été élaborée en tenant compte des bandes de précaution générées par les ouvrages de défense contre la mer. Dans ces zones, toute nouvelle construction y est interdite pour ne pas y augmenter les enjeux ;
- s'agissant des communes de Saint-Jean le Thomas, où un cordon dunaire est fortement soumis à des phénomènes d'érosion, Dragey-Ronthon et Genêts, le préfet de la Manche a prescrit, par arrêté du 14 février 2017, un plan de prévention des risques littoraux (érosion et submersion marine). Il y réglementera l'aménagement du territoire (nouvelles constructions) et pourra prescrire des mesures de réduction de la vulnérabilité sur le bâti existant. Compte tenu du classement du site, ce PPRL comprend, à titre exceptionnel un volet paysager. Les travaux de modélisation des

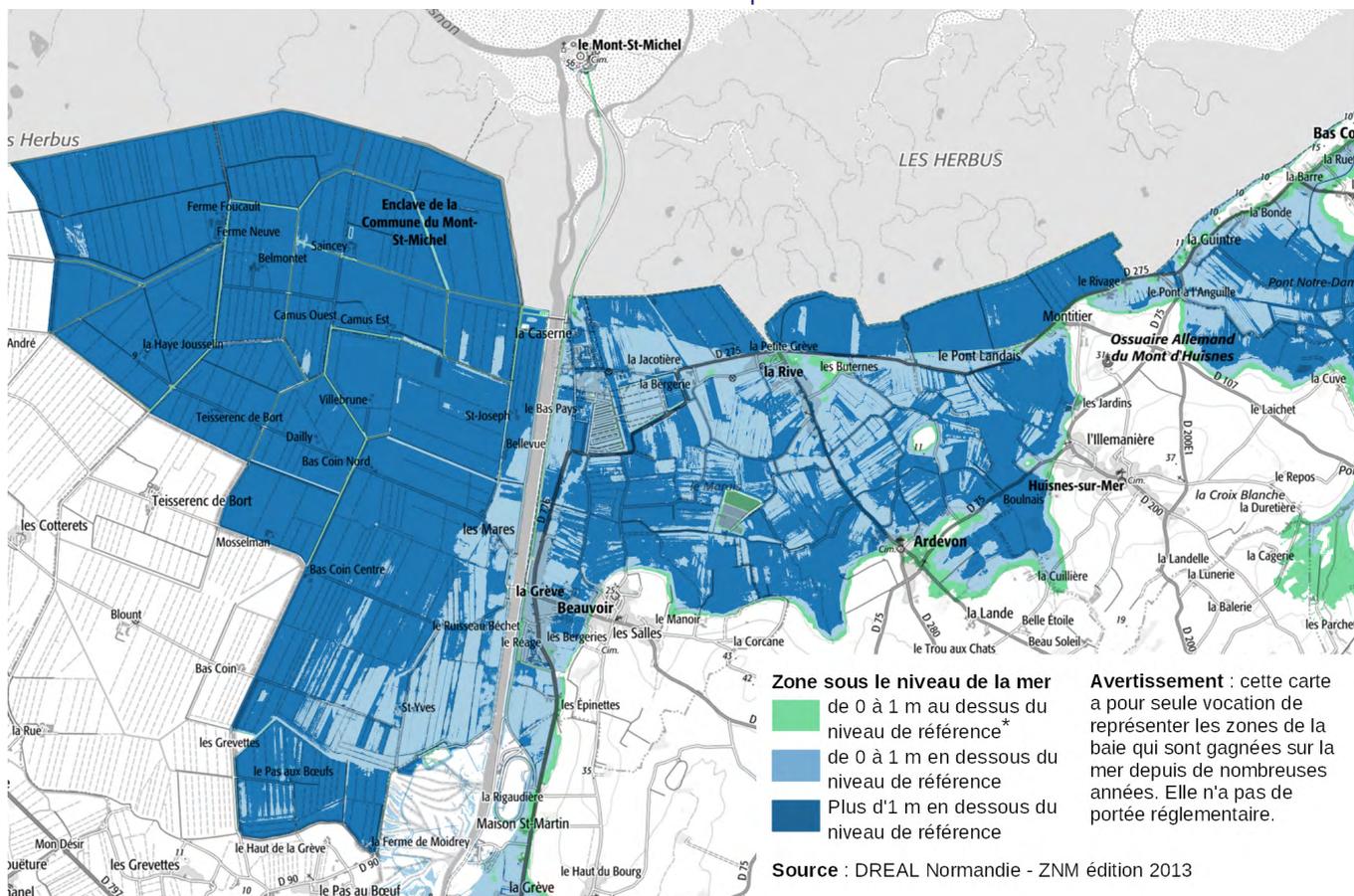
aléas auxquels est soumis ce territoire, première étape nécessaire à l'élaboration de ce PPRL, sont en cours.

De façon plus globale, dans le cadre de la déclinaison locale de la directive inondation, une stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) Saint-Malo – Baie du Mont Saint-Michel, inter-régionale, a été approuvée par un arrêté conjoint des préfets d'Ille-et-Vilaine et de la Manche le 26 novembre 2018. La déclinaison opérationnelle de cette stratégie locale est en cours de réflexion et pourrait mener à l'élaboration d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), porté par les collectivités.

En parallèle de ces travaux sur le long terme, un syndicat mixte de préfiguration du littoral de la baie du Mont Saint-Michel, regroupant la communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, Saint-Malo Agglomération et la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel-Normandie, a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ce syndicat mixte, d'une durée de trois ans, a pour vocation de mener les études nécessaires à la préfiguration des systèmes d'endiguement. ▲

Sources : Service Risques

## Vulnérabilité des côtes basses au risque de submersion marine



\* niveau marin de référence : niveau marin défini par l'aléa centennal (événement qui a en moyenne une chance sur cent de se produire chaque année) auquel est ajoutée une valeur de 20 cm pour tenir compte des effets à court terme du changement climatique sur l'élévation du niveau marin.

Lien vers la notice de lecture de l'atlas des zones sous le niveau marin : [www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/ZNM/Notice\\_ZNM.pdf](http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/ZNM/Notice_ZNM.pdf)